

Réf : 47		
Nom du Projet : Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de pistes du programme pour l'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et l'Augmentation des Revenus Agricoles (ASARA)		Pays : Madagascar
Lieu : Madagascar		Personnel spécialisé fourni par votre société (profils) : ⇒ Expert en suivi-évaluation, gestion contractuelle et supervision du projet
Nom du Client : Délégation de l'Union Européenne à Madagascar		Nombre d'employés ayant participé au projet : 01
Adresse :		Nombre de mois de travail ; durée du Projet : 36 hommes / mois
Date de démarrage (mois/année) : 11/2015	Date d'achèvement (mois/année) : 11/2018	Valeur approximative des services fournis par Olivier Caux : PM Valeur approximative des services fournis par Louis Berger : 1 307 390 €
Nom des consultants associés/partenaires éventuels : Louis Berger		Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les consultants associés : 668 homme / mois
Nom et fonctions des responsables: Mr. Peter Skinner, CEO Louis Berger International		
Descriptif du projet :		
<p>Bien que le secteur de l'agriculture occupe 80% des familles malgaches, les rendements connus depuis une trentaine d'années restent médiocres. A titre d'exemple, celui du domaine rizicole est en-dessous de 3 t/ha, alors que le riz est toujours considéré comme la base de l'alimentation de la population. Les régions du Sud et Sud-Est de Madagascar enregistrent le niveau de pauvreté rurale le plus élevé et le plus intense, ce qui s'explique par le taux d'insécurité alimentaire touchant 68% des ménages, dont 53% en milieu rural avec une alimentation inacceptable pour une vie saine et active. De ce fait, les enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance, dû à une malnutrition chronique.</p> <p>Indépendamment des actions menées par les partenaires financiers tels la Banque mondiale à travers le Programme Sectoriel des Transports (PST) et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), le Conseil de l'Union européenne est bien conscient de cette situation alarmante sur la dégradation des conditions de vie de la population malgache. Le présent projet ASARA fait partie de ladite décision et constitue une composante d'un premier programme de 100 M€ instruit sur les fonds du 10ème FED en appui aux populations vulnérables, dans les domaines de la sécurité alimentaire et des infrastructures rurales. Il prévoit de contribuer au désenclavement des zones de production agricole par la réalisation de travaux de réhabilitation de pistes rurales en approche à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO), ainsi qu'un appui dégressif à leur entretien.</p> <p>L'objet de la présente mission de Louis Berger est d'assurer la Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation en « HIMO structurée » de 12 tronçons de pistes d'environ 10 à 65 km dans les régions d'Anosy et d'Androy, répartis en deux (2) vagues de travaux et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vague 1 : pour sept (7) tronçons, regroupés en sept (7) marchés ; • Vague 2 : pour cinq (5) tronçons, regroupés en cinq (5) marchés. <p>De façon générale, et pour Madagascar en particulier, les infrastructures routières s'avèrent un support essentiel au développement économique, facilitant la mobilité et les échanges et permettant l'amélioration des conditions de vie du monde rural et la circulation touristique.</p> <p>La durée de la mission de Louis Berger est de cinquante-et-un (51) mois, y compris la période de garantie de douze (12)</p>		

mois. Pour la réalisation du projet, le Chef de mission représente le Maître d'ouvrage et son représentant. A ce titre, il est responsable vis-à-vis de ces derniers de l'ensemble des obligations générales et des clauses particulières des marchés de travaux confiés aux Entreprises. L'exécution des travaux est confiée aux Entreprises issues des appels d'offres lancés par la Délégation de l'Union européenne à Madagascar.

La mission de Louis Berger se résume comme suit :

- Assister le Maître d'ouvrage et son représentant dans la gestion financière et technico-administrative du projet, jusqu'aux réceptions provisoires et définitives des travaux ;
- Veiller à l'exécution des travaux par les entreprises titulaires selon les méthodes de « Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre conduits en approche HIMO Structurée » (HIMO structurée), visant à optimiser l'emploi de la main d'œuvre locale, afin d'optimiser les retombées locales ;
- Assurer un suivi quotidien des travaux exécutés en HIMO par les Entreprises, tout en les assistant à respecter les spécifications et normes techniques contractuelles, aux fins de terminer les travaux avec les qualités requises pour les infrastructures routières (routes et ouvrages), garantissant ainsi la sécurité des usagers aussi bien pendant les travaux qu'en phase d'exploitation des tronçons réhabilités ;
- Evaluation de la mise en œuvre et du respect du Cahier de Charge Environnementale (CCE) par les entreprises : envoi régulier de PV à l'Office National pour l'Environnement (ONE), communication et information des populations locales, définition des points de prélèvement d'eau, gestion des déchets, respect des zones de défrichement, mesures contre la pollution des sols, re-végétalisation, réalisation des aménagements anti-ravinement ;
- Diriger chaque Entreprise à assurer la sécurité et la santé de ses travailleurs sur chantier et à livrer les travaux dans le respect du budget alloué et dans le délai fixé suivant les objectifs cités ci-dessus ;
- Relations communautaires : concertation avec les populations locales pour déterminer le design final des ouvrages, contrôle du respect des us et coutumes locales et des « Tany Fady », sensibilisation et formation sur l'entretien des pistes, mise en œuvre d'un système de pérennisation; et
- Respecter les droits et obligations des parties contractantes pendant la phase d'exécution des travaux.

Pour l'exécution de sa mission, Louis Berger mobilise un Chef de mission, deux Ingénieurs de contrôle, deux ingénieurs qualité, ainsi que douze équipes d'assistants de surveillance et métreurs.

Description des services effectivement rendus par votre personnel :

Monsieur Olivier CAUX a assumé, entre novembre 2015 et mai 2019, en tant que Directeur Régional Afrique Australe et Océan Indien / Directeur Général Adjoint de Louis Berger, les fonctions opérationnelles suivantes :

- ⇒ Supervision globale du projet ;
- ⇒ Appui à la mise en œuvre satisfaisante de l'ensemble du projet ;
- ⇒ Appui à la mise en œuvre des appuis logistiques du projet (zone isolée) ;
- ⇒ Suivi de la qualité des prestations fournies au titre du contrat ;
- ⇒ Suivi et vérification de la qualité des livrables et obligations contractuelles ;
- ⇒ Recherche, sélection et gestion des expertises de longue et de courte durée ;
- ⇒ Gestion contractuelle et financière du projet ;
- ⇒ Suivi de l'adaptation des prestations de Maitrise d'œuvre aux impératifs de chantier, suivant un dimensionnement flexible en fonction de l'avancée des travaux des douze (12) entreprises adjudicataires des travaux.